

## 2. Le niveau intercommunal et communal : la plateforme de la lutte contre l'habitat indigne

Les intercommunalités participent au réseau des intercommunalités.

Les EPCI s'engagent à	Les communes s'engagent à
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Désigner un référent habitat indigne</b> (élu/technicien)</li> <li>• <b>Contribuer au repérage</b> des logements indignes et à faire le lien avec le pôle</li> <li>• <b>Mettre en œuvre les procédures</b> de sortie d'habitat indigne en application des polices spéciales des maires transférées aux présidents d'EPCI</li> <li>• <b>Accompagner les maires</b> dans la mise en œuvre des mesures de police en matière de règlement sanitaire départemental et de mise en sécurité</li> <li>• <b>Informersensibiliser</b> les différentes structures ou associations locales qui sont au contact d'un public fragile sur les possibilités d'aides mise en place dans la LHI</li> <li>• <b>Assurer un premier niveau d'information</b> auprès des publics concernés (propriétaires/locataires)</li> <li>• <b>Prioriser les familles logées dans de l'habitat indigne</b> au niveau de leur commission locale d'attribution des logements très sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Contribuer au repérage</b> des logements indignes en lien avec les services sociaux sur le territoire</li> <li>• <b>Mettre en œuvre des procédures</b> de sortie de l'habitat indigne</li> <li>• <b>Prescrire les actions utiles</b> à la disparition des causes d'insalubrité ou d'insécurité, soit par référence au RSD ou en cas de menace grave et imminente en édictant toute mesure adaptée aux circonstances</li> <li>• <b>Informersensibiliser</b> les différentes structures/associations locales qui sont au contact d'un public fragile sur les possibilités d'aides mise en place dans la LHI</li> <li>• <b>Assurer un premier niveau d'information</b> auprès des publics concernés (locataires/propriétaires)</li> <li>• <b>Prioriser les familles logées dans de l'habitat indigne</b> au niveau de leur commission locale d'attribution de logements très sociaux et/ou leur parc communal ou HLM</li> </ul>

<p><b>L'association des maires s'engage à</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Informersensibiliser</b> les maires sur la lutte contre l'habitat indigne</li> <li>• <b>Accompagner les maires</b> dans la mise en œuvre des mesures de police en matière de règlement sanitaire départemental et de mise en sécurité</li> </ul>
---	--